

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES



VAR

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



**Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial**
Bureau de l'environnement et
du développement durable

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE AVEC UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE

Par arrêté du 9 septembre 2024, sur demande du Président du Conseil départemental du Var, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique avec une enquête parcellaire conjointe, préalables à (1) la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation, (2) la cessibilité des parcelles ou des droits réels immobiliers, nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD560 au lieu-dit « Barbebelles » et, d'autre part, à la cessibilité des immeubles ou parties d'immeubles ou des droits réels nécessaires à sa réalisation, sur le territoire de la commune de Villecroze, au bénéfice du Conseil départemental du Var.

Le projet consiste à sécuriser l'intersection entre la RD560 et la RD251 sur la commune de Villecroze, par la création d'un carrefour giratoire en lieu et place du carrefour en Y actuel.

Le responsable (pétitionnaire) est le Conseil départemental du Var – Direction des infrastructures et de la mobilité – Pôle ingénierie – 390, avenue des Lices – CS 41303 – 83076 Toulon cedex.

Le dossier complet comprend (1) un sous-dossier relatif à la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation et (2) un sous dossier parcellaire en vue de la cessibilité des biens immobiliers et des droits réels nécessaires à la réalisation du projet.

M. François BOUSSARD est le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Toulon.

Le siège des enquêtes est fixé en mairie de Villecroze. Les enquêtes s'y tiendront du lundi 14 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024 inclus, soit 18 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée des enquêtes, le dossier est consultable : 1° sur un poste informatique au siège des enquêtes aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous et 2° sur support papier, en mairie de Villecroze. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un des registres d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu et siège des enquêtes	Ouverture		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures	Jours	Heures
Mairie de Villecroze Hôtel de Ville Maison des Services Route de Salernes 83690 Villecroze	du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h	Lundi 14 octobre 2024	9h à 12h
			Vendredi 18 octobre 2024	9h à 12h
	lundi et mercredi	de 13h30 à 16h30	Mercredi 23 octobre 2024	13h30 à 16h30
			Jeudi 31 octobre 2024	13h30 à 16h30

Un poste informatique est également mis à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée des enquêtes.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège des enquêtes où elles sont annexées à l'un des registres.

Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement sur le registre dématérialisé, à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/var-barbebelles>. **Le public pourra formuler ses observations** par courriel adressé au commissaire enquêteur du 1er jour des enquêtes, à 0h01, au dernier jour des enquêtes, à 24 h, à l'adresse électronique suivante : var-barbebelles@registredemat.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, en mairie de Villecroze et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>, à réception et pendant un an à compter de la clôture des enquêtes.

202410012



COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER (83)

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

POUR LA REVISION GÉNÉRALE DES PLU
DE CAVALAIRE SUR MER

Par arrêté municipal n°0712. 2024.AR du 19 juillet 2024, le Maire de Cavalaire-sur-Mer a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Cavalaire-sur-Mer du **lundi 9 septembre 2024 à 9h00 au vendredi 11 octobre 2024 à 16h00**, soit 33 jours consécutifs.

Considérant qu'une erreur matérielle a été commise concernant l'adresse mail et le site internet de la plateforme du registre dématérialisé dans l'arrêté d'ouverture d'enquête, dans l'avis d'enquête et dans les mesures de publicités dans des journaux d'annonces légales, il a été décidé, sur demande du commissaire enquêteur en date du 25/09/2024, de prolonger l'enquête publique de sept (7) jours soit **jusqu'au vendredi 18 octobre 2024 à 16h00**. Le dossier d'enquête publique concernant la révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) reste inchangé. L'adresse mail et l'adresse de la plateforme du registre dématérialisé inscrites ci-après ont été corrigées. La Commune de Cavalaire-sur-Mer est responsable de la procédure de révision générale des PLU. Elle est représentée par son Maire, M. Philippe LEONELLI. Le siège administratif est situé à l'Hôtel de Ville, 109 Avenue Gabriel Péri, CS 50150, 83240 CAVALAIRE-SUR-MER. M. Bertrand NICOLAS a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. Denis RIFFARD, magistrat délégué aux enquêtes publiques du Tribunal Administratif de Toulon le 04/07/2024 (dossier n° E24000028/83) pour conduire l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre des observations à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire-Enquêteur, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 09/09/2024 à 9h00 au vendredi 18/10/2024 à 16h00, en mairie de Cavalaire sur Mer, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00). Un ordinateur sera mis à disposition du public. Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site <https://www.democratie-active.fr/revisionplu2cavalairesurmer/>.

Chacun pourra ainsi prendre connaissance des différents éléments du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique, ou en les adressant par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, **Hôtel de Ville, 109 Avenue Gabriel Péri, CS 50150, 83240 CAVALAIRE-SUR-MER**, en les adressant par voie électronique à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse revisionplu2cavalairesurmer@democratie-active.fr, via le registre dématérialisé sur le site <https://www.democratie-active.fr/revisionplu2cavalairesurmer/> ou en se présentant aux permanences du commissaire enquêteur.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Cavalaire-sur-Mer. Toute contribution déposée ou reçue après le vendredi 18/10/2024 à 16h00 ne sera pas prise en compte.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Cavalaire-sur-Mer pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes : **Lundi 09/09/2024 de 9h00 à 12h00 ; Mardi 17/09/2024 de 9h00 à 12h00 puis de 13h00 à 16h00 ; Mercredi 25/09/2024 de 9h00 à 12h00 puis de 13h00 à 16h00 ; Jeudi 03/10/2024 de 9h00 à 12h00 puis 13h00 à 16h00 ; Vendredi 11/10/2024 de 13h00 à 16h00**. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour une permanence supplémentaire en mairie de Cavalaire-sur-Mer le **vendredi 18/11/2024 de 13h00 à 16h00**.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra au Maire de Cavalaire-sur-Mer le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon. M. le Maire les transmettra à Monsieur le Préfet du Var.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de Cavalaire-sur-Mer et sur le site Internet <https://www.democratie-active.fr/revisionplu2cavalairesurmer/> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Un avis au public faisant connaître la prolongation de l'enquête sera publié au plus tard le dernier jour de l'enquête prévue initialement, et rappelé dans les huit jours dans deux journaux régionaux ou locaux, diffusés dans le département. En outre, le dernier jour de l'enquête initiale et durant toute la durée de la prolongation de celle-ci, cet avis sera affiché sur les lieux habituels de l'affichage, à l'accueil de la mairie de Cavalaire-sur-Mer et sur les panneaux d'affichage prévus sur le territoire de la commune pour l'information du public. L'avis de prolongation d'enquête sera publié sur le site internet de la commune de Cavalaire-sur-Mer.

202410250



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité
du Plan Local d'Urbanisme de Toulon - Réaménagement de
l'Anse Tabarly

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé, par arrêté n°AP24/115 en date du 4 septembre 2024 une enquête publique portant sur le projet de réaménagement de l'Anse Tabarly valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulon. Cette procédure a pour objet la création d'un sous-secteur au sein de la zone de loisirs (UL), sur une partie de l'Anse Tabarly, afin de prescrire une hauteur maximale suffisante, nécessaire à l'établissement des futures constructions.

L'enquête porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence (article L153-54 du Code de l'urbanisme).

Le Règlement et la planche graphique n°27 du Plan Local d'Urbanisme sont joints au dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique mis en consultation comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale PACA n° CU-2024-3669 du 3/05/2024 et le compte rendu de l'examen conjoint des personnes publiques associées à la procédure (article L123-10 du Code de l'Environnement).

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, **du 7 octobre au 8 novembre 2024 inclus (soit 33 jours consécutifs)** à l'Hôtel de Ville de Toulon, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Olivier LUC, désigné par le Tribunal Administratif de Toulon :

par courrier, jusqu'au 8 novembre 2024, 16h30 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, Hôtel de ville de Toulon, avenue de La République, CS71407, 83056 Toulon CEDEX) par voie électronique jusqu'au 8 novembre 2024, 16h30, à l'adresse suivante : mtpm.plu@metropoletpm.fr en précisant en objet « Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité du PLU de Toulon – Anse Tabarly ». Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole (www.metropoletpm.fr) et de la commune de Toulon (www.toulon.fr).

Un ordinateur dédié à la consultation du dossier dématérialisé sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture précitées.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra être sollicitée auprès de Monsieur Vincent BUSNEL, Directeur Général Adjoint Aménagement, Développement et Sécurité – Mairie de Toulon – Tél : 04.94.36.33.48 ou en cas d'absence auprès de Madame Blondine MATHIOT, Directrice du Développement Urbain – Mairie de Toulon – Tél : 04.94.36.34.91.

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Mairie de Toulon :

- **Lundi 7 octobre 2024 de 9 H 00 à 12 h 00**
- **Mercredi 16 octobre 2024 de 14 H 00 à 16 H 30**
- **Mardi 29 octobre 2024 de 9 H 00 à 12 H 00**
- **Vendredi 8 novembre 2024 de 14 H 00 à 16 H 30**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-Enquêteur qui sera chargé de le clore. Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Toulon, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la Commune de Toulon.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Toulon, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur.

**Le Président de Toulon Provence Méditerranée,
Jean-Pierre GIRAN**

202410002

Publications d'annonces légales et judiciaires

FLUIDITE, RAPIDITE, EFFICACITE
sur 5 départements

13 | 83 | 84 | 30 | 34